

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le mardi 2 octobre 2018, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175, route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, maire
 Madame Louise Charlebois, conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST PRÉSENTE : Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe en tant que secrétaire de la séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9943

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9944

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9945

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 2 octobre 2018 totalise 173 353.09\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer : 17 733.21\$

Comptes payés : 117 458.29\$

Salaires : 38 161.59\$

Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires

- employés : 701.53\$ - élus : 1 140.64\$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9946

APPEL D'OFFRES POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE 2018

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour services professionnels en vérification financière avec Langevin Grondin CPA inc c'est terminé avec la vérification de 2017;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régies par le Code municipal peuvent accorder un mandat pour services professionnels en vérification financière pour un maximum de cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour un mandat de trois exercices financiers avec option de renouvellement pour deux exercices additionnels;

CONSIDÉRANT QUE les documents pour cet appel d'offres sur invitation doivent être préparés afin d'accorder un mandat pour des services professionnels en vérification financière;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE PRÉPARER les documents d'appel d'offres pour des services professionnels en vérification financière pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 avec option de renouvellement pour 2021 et 2022.

DE LANCER un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en vérification financière pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 avec option de renouvellement pour 2021 et 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9947

MODIFICATION AUX RÉSOLUTIONS NO 2018-08-CMD9901, 9902, 9903, 9904 ET 9910 POUR CHANGER « À MÊME LE BUDGET COURANT » POUR « À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ »

- CONSIDÉRANT QUE** les résolutions no 2018-08-CMD9901, 9902, 9903, 9904 et 9910 adoptées au mois d'août 2018 portaient la mention « à même le budget courant »;
- CONSIDÉRANT QUE** les achats prévus à ces résolutions devaient être faits à même le surplus accumulé et non pas à même le budget courant tel que mentionné à ces résolutions;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier les résolutions no 2018-08-CMD9901, 9902, 9903, 9904 et 9910 afin de les rendre conformes aux décisions du conseil pour ces achats;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE MODIFIER** la mention « à même le budget courant » des résolutions no 2018-08-CMD9901, 9902, 9903, 9904 et 9910 pour la mention « à même le surplus accumulé ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9948

FQM – DEMANDE AU SERVICE DE DG REMPLAÇANT

- CONSIDÉRANT** la vacance du poste de directeur général depuis le 25 août 2018 et que l'absence a été prolongée jusqu'en novembre sans qu'une confirmation de retour soit connue;
- CONSIDÉRANT QUE** Mme Monique Mercier (nommée à la direction générale par intérim le 4 septembre 2018) avise le conseil le 27 septembre 2018 qu'il est impossible de faire toute et chacune des tâches du directeur général dans la situation actuelle puisqu'il ne reste qu'un cadre sur quatre normalement en poste;
- CONSIDÉRANT QUE** cette situation engendre un trop grand surcroît de travail pour un seul cadre et qu'il en résulte un manque de temps pour une gestion efficiente de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire que des états financiers intérimaires soient faits dans les meilleurs délais et que le budget de la municipalité sera à faire dans les prochains mois;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE FAIRE** une demande au service de référence de DG remplaçant à la Fédération québécoise des municipalités afin d'assurer la continuité de la saine gestion de la municipalité.
- DE PAYER** la somme de 1 500\$ en honoraires pour ce service.

D'AUTORISER Monsieur le maire Raymond Morin à signer les documents nécessaires dans le cadre de la demande de service DG remplaçant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9949

REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Délage peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2018-06-CMD9848;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit opportun d'autoriser Monsieur le maire Raymond Morin, à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

DE MANDATER conformément aux dispositions du Code municipal, Monsieur le maire Raymond Morin à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 octobre 2018, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9950

DÉNEIGEMENT ET PATROUILLE DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de prévoir les activités de déneigement, de coordination et de patrouille des chemins pour la période hivernale 2018-2019 en l'absence d'un directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Ouellette, employé temporaire, a manifesté son intérêt pour ces tâches et que personne, ayant plus d'ancienneté, n'a manifesté d'intérêt pour ces tâches;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de travail, pour les besoins du service durant la saison 2018-2019, sera de 40 heures par semaine et comprendra le déneigement des accès publics aux installations municipales, le déneigement des bornes-fontaines et le déneigement de la station de pompage;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

DE CONFIER les tâches de déneigement, de coordination et de patrouille des chemins pour la période hivernale 2018-2019 à M. Éric Ouellette.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9951

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE SABLE TAMISÉ OU ÉQUIVALENT POUR L'HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en sable tamisé 0-10 mm ou équivalent à tamisé 0-10 mm pour abrasifs pour l'hiver 2018-2019 a été lancé à 3 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été déposées au bureau municipal, qu'elles ont été ouvertes le 27 septembre et que les soumissions déposées sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis doit être ajusté pour refléter la distance du banc d'emprunt en multipliant par le facteur tonne/kilomètre du recueil des tarifs du camionnage en vrac en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les prix rajustés pour ce contrat sont les suivants;

SABLE TAMISÉ 0-10 MM

SOUSSIONNAIRE	DISTANCE KM	PRIX UNITAIRE	TONNE/KM	PRIX RAJUSTÉ
D. Heafey et fils inc	3.2	6.40	2.068	8.46
Carrière Edelweiss	4.5	6.78	2.326	9.10

SABLE ÉQUIVALENT À TAMISÉ 0-10 MM

SOUSSIONNAIRE	DISTANCE KM	PRIX UNITAIRE	TONNE/KM	PRIX RAJUSTÉ
D. Heafey et fils inc	3.2	6.40	2.068	8.46
Carrière Edelweiss	4.5	4.00	2.326	6.32

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'octroyer le contrat pour l'achat de sable tamisé 0-10 mm ou équivalent à tamisé 0-10 mm dans les meilleurs délais afin de préparer le sable pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de sable équivalent à tamisé 0-10 mm pour l'hiver 2018-2019 à Carrière Edelweiss, selon le prix rajusté de 6.32\$, pour un montant total de 11 497.50\$ taxes incluses.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9952

MTMDET – NETTOYAGE DES FOSSÉS LE LONG DE LA ROUTE 107

CONSIDÉRANT QUE la route 107 traverse une bonne partie de la municipalité et que cette route est sous la responsabilité de ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les fossés longeant cette route ont besoin d'un nettoyage puisqu'il y pousse beaucoup de végétation et même des arbres;

CONSIDÉRANT QU' il est important d'entretenir les fossés afin que ceux-ci conservent leur pleine efficacité;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE DEMANDER au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de nettoyer les fossés longeant la route 107 ainsi que ceux longeant le chemin Ste-Thérèse-de-la-Gatineau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9953

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 487-1-TRA-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier l'article 8 du règlement sur les ponceaux des entrées privées et les fossés;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU' une présentation de la modification du règlement a été faite à la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER le règlement no 487-1-TRA-2018 modifiant le règlement no 487-TRA-2010 sur les ponceaux des entrées privées et des fossés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9954

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MATRICULE NO 5433-30-4385

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 226, chemin du Lac Bois-Franc a été dûment remplie, les frais reliés acquittés et déposée au bureau municipal par M. Louis Hamel et Mme Liliane Turpin;

- CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne la localisation d'un agrandissement existant qui a été implanté à l'intérieur de la bande de protection riveraine, contrevenant ainsi au règlement de contrôle intérimaire 2009-206;
- CONSIDÉRANT QUE** la partie existante du bâtiment avant l'agrandissement était également construite en partie dans la bande de protection riveraine;
- CONSIDÉRANT QUE** le dossier a été transféré au CCU pour étude;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande ne cause aucun préjudice à la jouissance du droit de propriété du terrain voisin connu sous le 216, chemin du Lac Bois-Franc, Délage;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécutés de bonne foi par le demandeur et qu'un permis municipal a été délivré avant le début des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU recommandent aux membres du conseil d'accorder la demande de dérogation mineure;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :
- D'ACCORDER** la dérogation mineure ayant pour effet la localisation d'un agrandissement existant implanté à l'intérieur de la bande de protection riveraine, tel que recommander par le CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9955

CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LE SERVICE D'URBANISME

- CONSIDÉRANT** la vacance du poste d'inspecteur municipal depuis le 31 mai 2018 et que l'inspectrice municipale adjointe travaille un jour par semaine durant le mois d'octobre;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'assurer un minimum d'heure de service aux contribuables au département d'urbanisme dans l'attente de combler le poste d'inspecteur municipal;
- CONSIDÉRANT QUE** M. Jean-Guy Carignan est disponible pour un certain nombre d'heures de service par semaine pendant cette période;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :
- DE NOMMER** M. le maire Raymond Morin pour la signature d'un contrat de service professionnel avec M. Jean-Guy Carignan pour le service d'urbanisme, le temps que la municipalité puisse combler le poste d'inspecteur municipal.

D'AUTORISER M. Jean-Guy Carignan à signer les permis et autres documents pour et au nom de la municipalité pendant cette période.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9956

MANDAT À M. FRANÇOIS LAROSE POUR L'OFFRE DE SERVICE POUR L'INSTALLATION D'UNE TOILE DE JUTE POUR LE MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC 31-MILLES

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige que la municipalité fasse l'installation d'une toile de jute pour couvrir le myriophylle à épi situé près de l'accès public de la municipalité au lac 31-Milles;

CONSIDÉRANT QUE M. François Larose, Ing.f., peut fournir un estimé des coûts pour la fourniture de la toile de jute et de la main d'œuvre pour la réalisation de l'installation de cette toile pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit de faire l'achat et l'installation d'une toile de jute pour la superficie d'un herbier de myriophylle à épi de 6 000 m²;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

DE MANDATER M. François Larose, Ing.f. à fournir un estimé des coûts pour la fourniture de la toile de jute et la main-d'œuvre pour la réalisation de l'installation de cette toile pour une superficie d'herbier de myriophylle à épi de 6 000 m².

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9957

AFFECTATION D'UN DON AU SURPLUS AFFECTÉ LOISIR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un don de 1 000\$ d'un contribuable de la municipalité et que ce don doit servir aux activités jeunesse, selon la volonté du donateur;

CONSIDÉRANT QU' afin de respecter les volontés du donateur, il y a lieu d'affecter cette somme à titre de surplus affecté – activités jeunesse;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :

D'AFFECTER le don de 1 000\$ aux surplus affectés – activités jeunesse et d'utiliser cette somme pour des activités de loisir pour les jeunes de la municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2018-10-CMD9958
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, de lever la présente séance ordinaire à 19h50.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2018-10-CMD9945, 9951, 9955, 9956.

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Monique Mercier
Secrétaire-trésorière adjointe